

Médicaments immunologiques à usage vétérinaire : transfert de la compétence de l'IVI à Swissmedic

Peter Schmid, chef adjoint de division, secteur Mise sur le marché, division Médicaments vétérinaires

Rosa Stebler, cheffe adjointe de division, secteur Mise sur le marché, division Regulatory Operations & Development

Déroulement

En fonction de la procédure législative

Projet de transfert concernant les médicaments immunologiques à usage vétérinaire (OFSP/OSAV/IVI/ SMC)

23.12.2021

Projet SMC de mise en œuvre du transfert ITAM-SMC

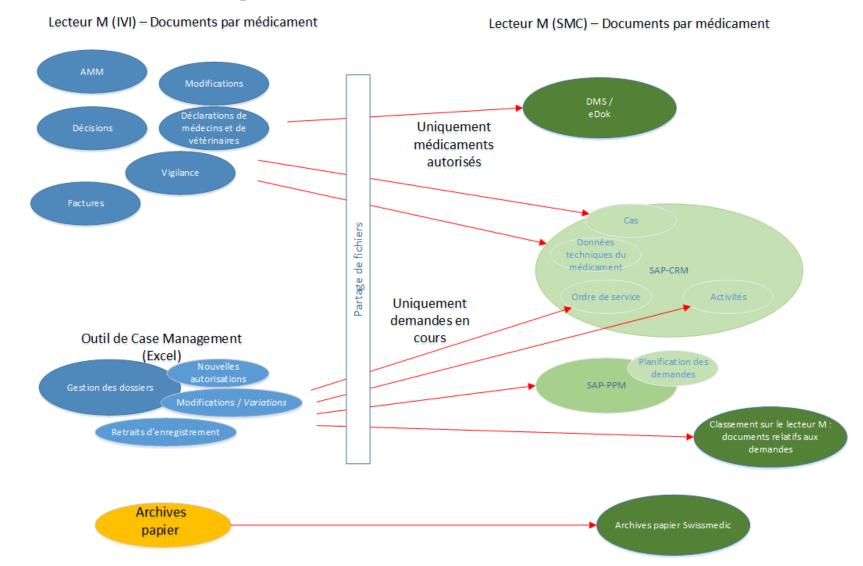
Phase d'analyse / de conception

Phase de mise en œuvre

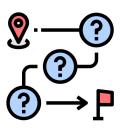
Mise en œuvre prévue pour le 01.01.2023



Quelles données et quels documents seront transférés ?



Comment les données seront-elles transférées/complétées lors du transfert ?



- Dénominations des médicaments complétées
- Champ d'application abrégé formulé
- Codes ATCvet : uniquement les codes officiels
- Catégorie de médicament attribuée
- Classification en : NAS/PAC selon l'art. 12, al. 5 OASMéd
- Étiquetage des principes actifs produits par un procédé recombinant
- Date de première autorisation : tirée de l'IPR ou à partir d'anciens documents
- Dosages vs emballages
- Fabricants



Compétences au sein de SMC

AMM / modifications

Libération des lots

Autorisations d'importer à l'unité

Vigilance

Défauts de qualité



-







Médicaments vétérinaires / Mise sur le marché **OMCL**

Certificats et autorisations

Médicaments vétérinaires / Mise sur le marché Contrôle du marché / Surveillance du marché



Quels sont les changements liés au transfert à SMC ?



- Processus
- Délais
- Émoluments
- Autres

Bases légales / prescriptions de Swissmedic



Gestion des demandes en cours transférées



Nouvelles autorisations

Modifications

En dehors des délais-types de Swissmedic

→ Traitement si possible basé sur les procédures étrangères



Renouvellement de l'autorisation, demande de modification E.106, PSUR, charges...

- a) Dépôt auprès de l'IVI : « tout-en-un »
 - Clôture auprès de l'IVI : 1 demande, émoluments de 2 500 à 2 700 francs
 - Clôture auprès de Swissmedic : demande multiple, émoluments de 2 550 francs au maximum
 - Déposer directement auprès de Swissmedic les demandes de renouvellement pour la mi-2023
 - b) Dépôt auprès de Swissmedic : sous forme de demandes individuelles
 - Clôture auprès de Swissmedic : processus de Swissmedic → Toutes les demandes individuellement



Informations importantes

- Gel +/- décembre 2022
 - Pas de dépôt de demandes, sauf demandes de modifications sans évaluation
 - Déclaration des défauts de qualité et des effets indésirables

 L'IVI sera fermé à partir du 24.12.2022 → Ø contrôle de libération des lots ; les effets indésirables ne seront pas traités

www.vaccinovigilance.ch : redirection du lien

